

Concertations territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Réunion #2 – Manche (50) à l'association Chauffer dans la noirceur à Montmartin-sur-mer

mercredi 8 novembre 2017 – 14h30 à 17h30

Ordre du jour

1. Accueil et introductions
2. Activités de la filière (suites)
3. Droits Culturels
4. Economie et emploi
5. Structuration
6. Suite du processus

Présents

- Eric Buhot, Musikensaire
- Benjamin Flambard, Festival les Art'zimutés – asso Musique en Herbe
- Pierre-Olivier Madeleine, R.O.C Baie
- Nicolas Huart, Conseil Départemental de la Manche
- Mathilde Alluin, Jazz sous les pommiers
- Pauline Bindet Et Pierre Betton, Jazz en Baie
- Philippine Recoura, Tour2Chauffe
- Anne Lemoine, Chauffer dans la Noirceur
- Pierre-Olivier Madelaine, Festival Papillons de Nuit

Excusés et/ou absents :

- Marlène Huard, Marée moderne
- Gérard Viel, La lune rouge
- Nicolas D'Aprigny, Le Normandy
- Marion Champion, Acad'habra
- Patrick Dubois, Voftour décibel
- Baptiste Bitouzé, Le circuit
- Isiah Morice, Chauffer dans la noirceur
- Patrice Desbleumortiers, Ville de Bréhal
-

1. Accueil et introductions

En introduction, Sébastien rappelle le cadre, la méthode, le calendrier et les objectifs des concertations MA en Normandie portées par RMAN. Cette seconde réunion sur les 7 bassins de vie doit compléter l'état des lieux sur l'ensemble des activités de la filière, ainsi que sur l'économie et l'emploi (cf. CR réunion 1).

Un « séminaire » régional est prévu le mercredi 29 novembre de 10h à 17h au Kubb à Evreux, où tous les participants sont invités pour partager les constats et définir les axes prioritaires à développer dès 2018. Cette journée de travail entre acteurs se veut participative, au travers d'ateliers thématiques tant sur les activités de la filière, que son économie et sa structuration. Une restitution de la première phase de concertation est prévue le mardi 19 décembre après-midi au Cargö à Caen, en présence de la Région, de l'État et de collectivités.

Marina informe des évolutions et travaux en cours avec la Région :

- **Dispositif d'accompagnement** : après l'incompréhension suscitée par la suppression des dispositifs « Booster » et « Comité d'aide aux groupes », la Région souhaite la création d'un dispositif global d'accompagnement. Un travail s'engage entre RMAN et le FAR pour élaborer une proposition globale, de l'amateur au professionnel (première réunion le 15 novembre) qui doit tenir compte des travaux de concertation (un atelier y sera consacré lors du séminaire le 29 novembre). Une proposition doit être soumise à la Région en janvier 2018, avec pour objectif d'éviter une année blanche pour les artistes (appel à candidatures à lancer en mars pour une sélection en juin 2018). La volonté de RMAN est de pouvoir répondre dans ce calendrier contraint sans figer les choses (possibilités d'ajustement au fil du temps), en veillant à bien mettre le musicien au centre du dispositif et en s'appuyant sur une évaluation des précédents dispositifs.
- **Contrat de filière** : la DRAC est en charge de l'élaboration d'un contrat de filière (2018-2022) associant la Région, le CNV et potentiellement d'autres collectivités (Départements) et partenaires. Il doit intégrer notamment les Conventions CNV-DRAC-Région. Le cadre général sera présenté lors de la plénière régionale du 19 décembre. La DRAC est attentive aux concertations pour l'alimenter et orienter les dispositifs et axes d'intervention.

2. Les activités de la filière (suite)

Musiques enregistrées

Introduction : La « crise du disque » plus ou moins liée aux évolutions technologiques et leur démocratisation (matériels de plus en plus accessibles) impacte fortement la filière (économie, structuration) et les pratiques (plus individuelles, lien renforcé à la vidéo et aux réseaux sociaux).

Sur le département, les participants identifient un certain nombre d'acteurs et de compétences reconnues : des labels indépendants (ASL à Saint Lô, One is Good à Coutances...) et studios d'enregistrements (Parachute Studio à Percy, Mogab, Chaude Lande à Saint Pierre L'église, Big Walter, Studio de la Souleuvre à la Ferrière-Harang...). Enfin, notons les liens existants avec le studio Pick-Up à Caen pour les lauréats de tremplins.

- *Les acteurs des musiques enregistrées (labels, studios...) participent à l'activité professionnelles des musiciens et des techniciens du territoire. Ils doivent être pris en compte.*

Médias

La liste des médias mobilisés est relativement longue : radios (France Bleu Cotentin / Manche jusqu'à la radio BBC, et quelques radios locales ou associatives SeaFM, Hague FM, Radio Flamme), la presse (Ouest France, Manche Libre, quelques gratuits et un fanzine – Antirouille à Granville), et France3 a une antenne à Cherbourg.

Des besoins réciproques entre acteurs (qui produisent du contenu) et les médias (qui diffusent les contenus) sur un marché déjà bien installé. Cependant, les deux groupes de presses concurrents

Tendance Ouest (Nord) et la presse de La Manche (Sud) posent problèmes pour la diffusion de l'information sur tout le département puisque que si l'un est sollicité pour un partenariat l'autre refuse de diffuser l'information.

Les logiques de partenariats médias sont récurrentes et habituelles, traitées individuellement par chaque structure. Des contraintes d'exclusivité se développent, entretenant un principe concurrentiel.

- *Des partenariats médias extérieurs au territoire pourraient aider à faire bouger les logiques partenariales en place, au profit d'une meilleure diffusion de l'information sur les événements, productions et activités MA*

Ressource et information

Introduction : La fonction « ressource » a considérablement évoluée ces dernières années dans sa structuration et ses usages (fin des Centre Info Rock et Jazz et de l'édition papier de l'officiel de la musique par l'Irma, suppression des associations départementales musique et danse, fin du réseau ressource...).

Le FAR au travers de sa mission régionale, Circuit à Cherbourg et le Normandy (mission SMAC) sont identifiés comme acteurs missionnés dans ce domaine. Mais de fait, tout un ensemble de structures contribuent à cette mission d'information et de conseil, notamment dans le cadre des accompagnements amateurs et professionnels (Musique expériences, Département, Jazz à Coutances, Tour de Chauffe...).

- *la fonction ressource rejoint celle de l'accompagnement portée par de nombreux d'acteurs locaux qui ne sont ni reconnus, ni visibles, ni soutenus malgré leur rôle important. Mieux identifier et cartographier les compétences, les spécificités...*

Action culturelle et médiation

Introduction : l'éducation artistique et culturelle est une priorité de la ministre de la Culture qui souhaite que chaque enfant, voire chaque personne, ait au moins un contact avec une œuvre ou un artiste chaque année. Ce champ d'action s'est fortement développé ces dernières années dans les musiques actuelles, intégrant de fait le cahier des charges des SMAC. Il est souvent pensé à travers des dispositifs cloisonnés de publics cibles (empêchés, éloignés... handicapés, jeunes ou vieux, en milieu scolaire ou pénitentiaire...). Il est parfois envisagé comme un levier de développement des publics qui viendront demain fréquenter les lieux culturels.

Une diversité d'actions sont témoignés dans la Manche : rencontres autour des concerts et des résidences d'artistes (écoles, pénitentiaire, PJJ, hôpital, IME, AEMO... en hors les murs, en ateliers... par la visite de lieux et la découverte de métiers... par la mise en lien d'amateurs avec des professionnels...). Les MA ne sont pas toujours perçues comme de bons supports à l'action culturelles par les partenaires éducatifs (les arts plastiques bénéficient d'une meilleur image, plus concrète et utile, plus qualitative), et donc rarement privilégiées par les dispositifs institutionnels. Mais il est souligné que par essence, l'implication de bénévoles dans les associations et les actions artistiques relève d'une action éducative et culturelle. De même pour la diffusion en milieu rural qui est souvent une première action de sensibilisation, de médiation.

L'action culturelle développée par les structures participent largement de leur ancrage sur les territoires, par la diversité des partenariats mobilisés. Elle vise à sensibiliser et à rendre accessibles une diversité d'expressions artistiques (sans finalité artistique *a priori*, mais un enjeu de rencontre et d'immersion dans une pratique particulière), et contribue à créer du lien social.

- *Une volonté forte s'exprime en faveur d'un développement de l'action culturelle sur un temps long, de façon structurée, collective et coordonnée, et non au coup par coup, projet par projet qui nuit à la qualité des actions et des partenariats.*

- *L'absence de moyens est récurrente alors que les besoins en coordination des dispositifs et en construction des actions sont importants. Ils se traduisent en moyens de fonctionnement, en emplois et en compétences spécifiques (diversité des publics cibles et des expressions).*

3. Droits Culturels

Introduction : la notion de droits culturels est inscrite dans le droit international depuis 1948. Elle émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'UNESCO et les Nations Unies. Elle est récemment inscrite dans les lois NOTRE¹ et LCAP², en tant que responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités.

La déclaration de Fribourg de 2007 propose une définition élargie du terme «culture» recouvrant "les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement".

Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits³. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.

La majorité des participants sont sensibles à la notion de Droits Culturels. Le Département de la Manche travaille l'élaboration de son schéma culturel à la lumière des Droits Culturels, avec différents secteurs (santé, social...). Cette démarche vise à outiller la réflexion sur les projets artistiques.

- *La démarche du Département pourrait être présentée aux différents territoires (rem : prochaine rencontre départementale le 23/11 sur ce sujet avec les acteurs).*

4. Economie, emplois et formation

Introduction : l'économie associative des acteurs MA est marquée par l'absence de soutien financier au fonctionnement (en dehors des lieux labellisés SMAC), limitant les capacités de financement de l'emploi (peu d'emploi salarié dans le secteur, une grande proportion d'acteurs est bénévole, ou les équipes sont très réduites).

Les « économies » des structures sont très variables, voire inégalitaires et à différentes échelles. Mais toutes partagent un constat de sous effectif salarié, et d'une course continue contre le temps pour répondre aux urgences. La suppression des emplois aidés met en difficulté de nombreuses associations qui ont commencé leur professionnalisation avec ce type de dispositif. La réduction de moyens induit une réduction des activités (moins de concerts, réduction des ouvertures et des événements...) pour maintenir le peu d'emplois restants.

1 La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) de 2015 affirme en son article 103 : *"La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005".*

2 La loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 réaffirme la liberté de création, et redéfinit le périmètre d'intervention de l'État autour des labels nationaux pour le spectacle vivant (dont les SMAC).

3 Les Droits Culturels recouvrent les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie. C'est-à-dire le droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres : Participer (agir librement, en choisissant ses pratiques culturelles), Accéder (connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information), Contribuer (participer à la création et l'expression)...

Le fonctionnement au projet entraîne les structures dans une spirale de développement contraint et précaire qui interroge. Les modèles économiques sont à revoir, en tenant compte de l'augmentation des charges de travail administratif (la gestion financière d'autant plus chronophage en situation précaire – gestion de trésorerie tendue...). La recherche de financements privés devient prioritaire et indispensable pour les festivals notamment.

Concernant les financements publics, la recomposition territoriale (nouvelles intercommunalités) rend le chemin encore plus difficile (dispositifs et interlocuteurs nouveaux), et avec des prises de compétences culturelles rares ou peu prises en compte. La Manche passe de 27 communautés de communes à 8, dont 7 ont la compétence culture.

Les différentes pistes identifiées au-delà des aides publiques sont :

- *Le mécénat, l'ESS et la mutualisation d'emplois (Groupement d'employeurs) sont des pistes à creuser en portant attention à la qualité de l'emploi et à la saisonnalité des activités*
- *Les priorités sont identifiées sur les aides à l'emploi et au fonctionnement.*

5. Structuration

La structuration des Musiques Actuelles en Normandie est une question un peu lointaine dans La Manche. Les réseaux (RMAN, RAVE, Focus Jazz en restructuration, Réseau Normandie Équitable lié à l'ESS...) sont perçus comme extérieurs au département pour l'instant.

L'intérêt des réseaux et syndicats nationaux est témoigné, notamment pour la veille et l'information juridique. Les participants rappellent que la mise en réseau est incontournable pour la structuration de la filière, et pour défendre les acteurs les plus précaires et les territoires les moins dotés (ruralité...). Le RAVE par exemple permet de pallier à certaines limites de ses membres.

Un réseau informel existe avec Circuits, les Azimutés, Musisikensaire... qui travaille à l'élaboration de parcours allant de la détection des groupes par des Tremplins, à des actions d'accompagnement amateurs et pré-professionnels.

- *L'articulation entre RMAN et le FAR est à clarifier.*
- *Des participants souhaitent que RMAN se renforce pour défendre l'intérêt des structures non lucratives, et porte les enjeux de co-construction et des fonctions opérationnelles.*
- *La mise en réseau doit favoriser les logiques inter-territoriales, inter-départementales, inter-régionales... pour la circulation des artistes et le développement des groupes.*

5. Pour la suite

Un compte-rendu anonyme de la réunion sera soumis à validation avant publication sur le site de RMAN (espace dédié aux concertations regroupant les ressources).

La synthèse transversale sera complétée pour servir d'appui au « séminaire acteurs » du 29 novembre. Les thématiques d'ateliers envisagées : structuration régionale, économie, développement d'artistes, diffusion, enseignement et pratiques amateurs, droits culturels...

La restitution finale est prévue au Cargö à Caen le 19 décembre après-midi. Les modalités de présentation seront à préciser.